



SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
SOPAT SA
SIEGE SOCIAL :Avenue de 23janvier BP19 –Teboulba
IDENTIFIANT UNIQUE AU R.N.E :022671F

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 17 Septembre 2019 à 10 heures à l'Hôtel Movenpick** sis à Boulevard du 14 Janvier, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2018
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2018 établi par le Conseil d'Administration ;
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;
- 4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2018;
- 6- Allocation des jetons de présence ;
- 7- Approbation des conventions réglementées ;
- 8- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

Le Conseil d'Administration



SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
SOPAT SA
SIEGE SOCIAL :Avenue de 23 janvier BP19 –Teboulba
IDENTIFIANT UNIQUE AU RNE : 022671F

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17/09/2019

1^{ère} RESOLUTION :

Les Actionnaires présents ou représentés déclarent approuver la réunion de cette Assemblée en dehors du délai légal et purgent tout vice pouvant entacher l'Assemblée à cause de ce retard.

Ils dégagent, en outre, la responsabilité du Conseil d'Administration à cet effet.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2018, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les états financiers de l'exercice 2018, faisant apparaître un bénéfice net de 916 305 Dinars, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

4^{ème} RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 soit un bénéfice net de 916 305 Dinars en « Résultat Reporté ».

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'allouer à chaque Administrateur un montant de

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

7^{ème} RESOLUTION :



L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à

8ème RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à